

Si l'enivrement de la victoire est délicieux, il dure peu. Le triomphe perd vite sa saveur première. Le bruit des acclamations s'éteint. La vie de paix reprend son cours ordinaire. Les politiciens élèvent de nouveau la voix, les intérêts matériels passent au premier rang, le budget d'armement devient un poids gênant, le service militaire, pèse au peuple. De nouveau ce sont les électeurs qui font la loi. Dans le jour renaissant de la paix l'armée apparaît aussi inutile que coûteuse. Les officiers sont du bois mort, les uniformes appartiennent à un autre monde, heureusement disparu, croit-on. Les officiers de l'active, désillusionnés, se mettent à regretter le temps où ils montaient sur l'Yser la garde sacrée et où, au milieu des dangers de chaque jour, ils évoquaient l'image d'une Patrie reconnaissante. Il est aisé de se figurer l'amertume du major Bourg. Son programme d'après-guerre se résume dans ces considérations du capitaine JACOBY qu'il a adoptées pour son compte : « A l'heure trouble où nous vivons, les chefs de tous les grades ont le devoir de se consacrer au relèvement social et moral du pays. Leur apostolat sera long et dur : ils n'obtiendront des résultats tangibles que dans plusieurs années peut-être, car ils continueront d'être l'objet des attaques haineuses et systématiques de ceux qui ont fait de la haine de l'armée, une profession. Qu'à cela ne tienne. L'effort doit être poursuivi et amplifié ... Les soucis de l'heure présente sont trop graves et les enseignements de la tragédie ont été trop cuisants pour que nous ne consacrons pas tout notre dévouement à l'éducation des futurs chefs de l'Armée. »

Après la dissolution du 19<sup>e</sup> régiment, le major Bourg passa quelques mois au 10<sup>e</sup> et revint au 19<sup>e</sup> reconstitué en juillet 1919. En 1920, il obtint le commandement du Corps spécial de discipline à Diest. Au mois de juin de la même année il fut promu lieutenant-colonel.

Le commandement du Corps de discipline était particulièrement difficile. Mais le lieutenant-colonel aimait les missions ardues. Ayant lui-même une très haute conception des vertus militaires, il voulait contribuer pour sa part à régénérer le moral de l'armée qui menaçait de s'enliser dans le laisser-aller de la paix. Pourtant, quand le Département de la Défense Nationale lui enjoignit l'ordre de récupérer avec ses hommes sur les anciens champs de bataille les obus non éclatés, il regimba. Ce travail était extrêmement dangereux pour des travailleurs inexpérimentés. Les hommes du Corps de discipline avaient déjà subi leur peine et expié leur faute. Pourquoi les exposer au danger d'une mort presque certaine ? Le colonel demanda une audience au ministre. « Vous ne me forcerez pas, dit-il, d'exécuter cet ordre. On n'a pas le droit de condamner des hommes deux fois pour la même faute. » Il eut gain de cause. L'ordre fut rapporté sur le champ.

Affecté en 1923 au 25<sup>e</sup> régiment de réserve nouvellement formé, le lieutenant-colonel Bourg fut désigné en février 1926 pour le 9<sup>e</sup> régiment de ligne. Atteint par l'inexorable limite d'âge, le 1<sup>er</sup> avril 1926, il fut admis à la pension et passa en son rang et ancienneté